

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 26 août 2025.

Date de publication : 10 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, et Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : M. Dominique JOBARD, M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, M. Willy BONFY, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN.

Objet : 2025/0309/050 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2025.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 8 septembre 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

